

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

32-2024 Réparation du quai de transfert des déchets à Aubres

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder aux réparations afin de maintenir le bon fonctionnement du quai de transfert des déchets situé à Aubres ;

Considérant que l'entreprise Carrosserie VINCENT et Fils est le seul fournisseur capable d'intervenir sur le quai de transfert à Aubres ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer les propositions tarifaires n° 24059027 et n° 24059028 du mai 2024 de la Carrosserie VINCENT et fils, sise BP 70070 à ETOILE-SUR-RHONE (26802) pour la remise en état du quai de transfert des déchets à Aubres.

ARTICLE 2

Le coût de ces prestations est de 14 550,48 € HT soit 17 460,58 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 615228

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 1^{er} octobre 2024

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 15/10/2024

Mise en ligne le : 15/10/2024